
Rapport de présentation du compte administratif 2020

Budget Principal

1 – LES RESULTATS

1.1 – En section de fonctionnement

Le CA 2020 totalise 27 387 811,76 € de dépenses et 27 662 727,22 € de recettes. Le résultat de clôture s'établit à 4 395 781,67 €. Il est constitué :

- Du résultat comptable de l'exercice 2020 pour 274 915,46 €.
- Du résultat reporté de l'exercice 2019 pour 4 120 866,21 €.

1.2 – En section d'investissement

Le CA 2020 totalise 2 278 966,93 € de dépenses et 3 696 474,83 € de recettes. Le résultat de clôture s'établit à - 980 261,14 €. Il est constitué :

- Du résultat comptable de l'exercice 2020 pour 1 417 507,90 €.
- Du résultat reporté de l'exercice 2019 pour - 2 397 769,04 €.

Après avoir pris en compte des dépenses et recettes engagées et restant à réaliser à la clôture de l'exercice 2020 (629 961,43 € en dépenses et 661 105,00 € en recettes), le résultat global s'établit à - 949 117,57 €.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 – Les dépenses de fonctionnement

Elles totalisent 27 387 811,76 € de recettes réelles et 504 938,25 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses ayant donné lieu à décaissement) augmentent globalement de 11,88 % (2 855 147,29 € en volume). Cette augmentation est liée essentiellement aux dépenses exceptionnelles réalisées en lien avec le transfert de la compétence assainissement au SIDEN-SIAN.

- Les charges à caractère général totalisent 5 705 938,42 € et enregistrent une augmentation de 0,43 % (+ 24 275,95 € en volume) par rapport au CA 2019. Notons qu'en 2020, nombre de manifestations n'ont pu être organisées en raison de la crise sanitaire. A l'inverse, certaines dépenses exceptionnelles ont dû être engagées : Collectes supplémentaires des déchets pour environ 139 000,00 € ; achat de masques et tissus pour environ 184 500 € ; achat de gel désinfectant et lingettes pour environ 11 200,00 € ; désinfection des locaux pour environ 10 200,00 €, toujours en lien avec la crise sanitaire.
- Les charges de personnel totalisent 4 970 886,64 € et enregistrent une augmentation de 5,69 % (+ 267 653,22 € en volume) par rapport au CA 2019 essentiellement en raison de mouvements de personnel.

- Les atténuations de produits totalisent 4 683 488,96 € et enregistrent une diminution de 21,71 % (- 1 016 556,88 € en volume) par rapport au CA 2019. Elles sont constituées essentiellement :
 - Du versement aux communes membres des attributions de compensation pour 3 082 367,08 € (montant nettement inférieur à celui de 2019 qui incluait des régularisations) ;
 - Du versement au titre du FNGIR pour 576 305 €, montant inchangé depuis le retrait d'Emerchicourt du périmètre intercommunal.
- Les autres charges de gestion courantes totalisent 11 852 206,53 € et enregistrent une augmentation de 42,9 % (3 557 396,15 € en volume) par rapport au CA 2019. Cette augmentation conséquente est liée essentiellement :
 - à la régularisation des cotisations GEPU dues au SIDEN-SIAN au titre des exercices 2017 à 2020 pour environ 3,2 M€,
 - au règlement en année pleine de notre participation au SMTD entraînant un surcroît d'environ 960 000 €.
- Les charges financières (part des intérêts de l'annuité de la dette) totalisent 82 817,14 € au CA 2020 contre 65 524,38 € au CA 2019.
- Les charges exceptionnelles totalisent 568 806,71 € et enregistrent une diminution de 7,95 % (45 239,01 € en volume) par rapport au CA 2019.

Les aides financières versées aux entreprises impactées par la crise sanitaire ont été imputées à ce chapitre pour un montant total de 281 000,00 € (aides non remboursables).

La participation versée au budget annexes des zones d'activités est passée de 455 169,00 € en 2019 à 100 000,00 € en 2020.

Les dépenses liées au transfert de la compétence assainissement au SIDEN-SIAN (quote-part de la dette transférée, charges d'épuration restant dues) ont totalisé environ 76 000,00 €.

- Enfin, une provision pour créances douteuses et risques contentieux a été constituée à hauteur de 80 525,00 € au budget 2020.

2.2 – Les recettes de fonctionnement

Elles totalisent 27 662 727,22 € dont 27 614 418,20 € de recettes réelles et 48 309,02 € de recettes d'ordre.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes ayant donné lieu à encaissement) augmentent globalement de 9,30 % (2 347 723,57 € en volume) par rapport au CA 2019. Cette augmentation est essentiellement liée aux recettes exceptionnelles encaissées en lien avec le transfert de la compétence assainissement au SIDEN-SIAN.

- Le produit des impôts et taxes, soit 17 918 370,00 € diminue globalement de 6 249,12 € par rapport au CA 2019. Il demeure donc relativement stable dans un contexte de très faible dynamisme des bases fiscales. A noter également une baisse du

FPIC d'environ 9 000,00 € et des attributions de compensation versées par les communes d'environ 340 000,00 € (pas de régularisation en 2020).

- Le produit des services et du domaine, soit 244 053,94 € diminue à nouveau fortement (- 227 168 € en volume) par rapport au CA 2019, essentiellement en raison de la nouvelle chute du cours des matériaux issus de la collecte sélective des déchets.
- Les dotations et participations totalisent 6 470 348,48 € et enregistrent une augmentation de 2,81 % (176 902,98 € en volume) par rapport au CA 2019. A noter :
 - Une diminution globale de la DGF de 45 185,00 € par rapport au CA 2019,
 - Une augmentation des remboursements des contrats aidés et des CDDI par l'Etat d'environ 488 000 € par rapport au CA 2019,
 - Une augmentation des participations versées par la Région (Habitat et Cohésion Sociale) de 121 735,00 € par rapport au CA 2019,
 - Une diminution des participations versées par le Département d'un montant global de 32 610,00 € par rapport au CA 2019,
 - Une diminution des soutiens CITEO de 387 690,00 € par rapport au CA 2019,
 - La fin de la compensation, par l'Etat, de la perte de CET liée à la fermeture de la Centrale d'Hornaing (- 124 296,00 €) par rapport au CA 2019.
- Les autres produits de gestion courante totalisent 443 839,17 € et enregistrent une augmentation de 311 658,83 € par rapport au CA 2019. Cette augmentation est essentiellement liée à la refacturation aux communes de la part investissement des cotisations GEPU réglées à NOREADE des années 2017 à 2020 pour 310 564,00 € (15 communes transférées).
- Les produits exceptionnels totalisent 2 496 526,99 € et enregistrent une augmentation de 2 169 508,21 € par rapport au CA 2019. Cette augmentation est liée :
 - Au remboursement par le SIDEN-SIAN des annuités d'emprunts réglées par Cœur d'Ostrevent au cours du 1^{er} semestre 2018 pour environ 456 000,00 € (Transfert de la compétence assainissement au 01/01/2018 pour les 15 dernières communes),
 - Au remboursement par le SIDEN-SIAN de primes épuratoires indûment perçues car antérieures au 01/01/2018 pour environ 310 000,00 €,
 - Au remboursement par le SIDEN-SIAN de redevances d'assainissement indûment perçues car antérieures au 01/01/2018 pour environ 1 345 000,00 €.
- Les atténuations de charges totalisent 39 979,62 € contre 52 198,34 € au CA 2019. Elles correspondent au remboursement des salaires des agents placés en congé maladie.
- Enfin, une reprise sur provision a été opérée au budget 2020 à hauteur de 1 300,00 €.

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 – Les dépenses d'investissement

Elles totalisent 2 278 966,93 € contre 8 707 210,71 € au CA 2019. Les dépenses réelles totalisent 2 230 657,91 € et se décomposent comme suit :

– **Dépenses d'équipement : 1 295 777,17 €.**

Elles concernent, pour l'essentiel :

- Notre participation au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » pour 355 830,00 €,
- Les travaux d'électrification réalisés dans les communes classées rurales pour 261 494,95 €,
- Les aides à l'immobilier d'entreprises pour 12 000,00 €,
- Les travaux d'aménagement d'un espace restauration à l'Office de Tourisme pour 159 903,93 €,
- La flotte automobile pour 26 478,28 €,
- Les travaux divers sur le patrimoine communautaire pour 15 283,99 €,
- Les équipements divers pour 43 480,33 €,
- Les équipements et travaux concernant le Centre de Formation pour 38 651,38 €,
- L'achat de bacs de collecte des déchets pour 45 348,00 €,
- Les équipements concernant le réseau de lecture publique pour 46 993,72 €,
- La modernisation du système informatique et l'achat de matériels informatiques pour les services pour 278 912,59 €.

– **Dépenses financières : 934 880,74 €**

Elles concernent, pour l'essentiel :

- Le remboursement, en capital, de l'annuité de la dette pour 581 163,91 €,
- Les avances remboursables consenties aux entreprises touchées par la crise sanitaire pour 133 570,00 €.

3.2 – Les recettes d'investissement

Elles totalisent 3 696 474,83 € dont 3 191 536,58 € de recettes réelles et 504 938,25 € de recettes d'ordre (dotations aux amortissements).

– Les recettes d'équipement totalisent 694 006,31 €. Elles sont constituées essentiellement :

- De subventions encaissées pour le financement des travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal pour 589 141,70 €,
- De subventions encaissées pour le financement des travaux d'électrification dans les communes rurales pour 49 299,61 € (commune de Loffre),

– Les recettes financières totalisent 2 497 529,64 €. Elles sont constituées :

- Du produit du FCTVA pour 99 760,60 €,
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 397 769,04 €

A noter qu'il n'a été procédé à aucun recours à l'emprunt en 2020.